

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDONUne marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 865002898712977

LA POSTE

582310 3617 1565
123 1/ 1 4ETS CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

ADRESSE DE LIVRAISON		CRUZ DOS SANTOS ANTOINE ROUTE DU LAC DE CATUS LIEU DIT PECH DE BLANCHARD LUBS 46150 CRAYSSAC	ADRESSE DE FACTURATION
N° CLIENT 85340823	DATE 10/11/2025		
POUR NOUS CONTACTER			
Tél : 05 65 41 00 71 entreprises.lim@pso.totalenergies.com			

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT		P.U. NET HT	MONTANT HT
110574 TOTAL EQUIVIS ZS 46 B20L *	40,00 L		6,20/1L	3,60	2,60/1L	104,00
L09004 ECOCONTRIBUTION LITRE	40,00 L				60,00/1000L	2,40
Produit 110574 :						
La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles depuis le 1er janvier 2022. (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020) / Une Eco-contribution de 80€/T HT est donc appliquée aux produits assujettis modulant selon des critères de performance environnementale (Eco-Labelisés, Huiles de base régénérées).						

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
LCR 45j nets ÉCHÉANCE 25/12/2025	106,40	20 %	21,28	€ HT 106,40 €
				€ TVA 21,28 €
				NET À PAYER ▶ 127,68 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
477 BOULEVARD ALFRED DANAY
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEXN° CLIENT
85340823DATE
10/11/2025

N° FL06031353

NET À PAYER
127,68